



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 30 juin 2014

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 17

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique entre 22h30 et 23h00 le **vendredi 4 juillet 2014** au large de la plage PEREIRE, commune d'Arcachon, le mouillage, et la navigation des navires et engins nautiques seront interdits **entre 19h00 et 23h45** :

dans un rayon de 300 mètres autour du point 44° 39,459' N et 1° 12,111 O (WGS84) correspondant à la zone de tir du spectacle

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Michel ARDOHAIN
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages